ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DE FOURNITURES ET SERVICES

soumis au code de la commande publique

SARTHE HABITAT
3 rue des Sables d'Or
72000 LE MANS
Téléphone : 02.43.43.72.72

Fourniture et maintenance d'une solution de réseau Wi-Fi - RESIDENCE HERMES

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Date et heure limites de remise des offres fixées **le 24 Décembre 2026** à 12h00**.**

Copyright MG FIL Conseil, usage unique accordé à :
SARTHE HABITAT – 3 rue des Sables d'Or – 72000 LE MANS

Table des matières

ARTICLE 1. NOM DE L'ORGANISME ACHETEUR 3
ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ PUBLIC 3
ARTICLE 3. DURÉE D'EXÉCUTION 3
ARTICLE 4. LIEU D'EXÉCUTION DU MARCHÉ PUBLIC 3
ARTICLE 5. NUMÉROS DE NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE ET INTITULÉS 3
ARTICLE 6. DÉCOMPOSITION EN LOTS 4
ARTICLE 7. CONDITIONS DE LA CONSULTATION 4
7.1. MODE DE CONSULTATION 4
7.2. FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTION 4
7.3. MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION 4
7.4. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES 4
7.5. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION 5
7.6. VARIANTES 5
7.7. VARIANTES IMPOSEES 6
7.8. VISITE OBLIGATOIRE 6
ARTICLE 8. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 6
8.1. PRESENTATION DES CANDIDATURES 6
8.2. PRESENTATION DE L'OFFRE 8
9. PIECES NECESSAIRES A L'ATTRIBUTION DU MARCHE 8
ARTICLE 10. JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 9
10.1. CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES 9
10.2. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES 10
10.2.1. Notation du critère valeur technique 10
10.2.2. Notation du critère prix 10
10.2.3. Notation du critère délai 11
10.2.4. Notation du critère environnementale 11
10.3. POSSIBILITE DE NEGOCIATION 12
ARTICLE 11. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES 12
ARTICLE 12. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 13
ARTICLE 13. VOIES ET DELAIS DE RECOURS 13

Copyright MG FIL Conseil, usage unique accordé à :
SARTHE HABITAT – 3 rue des Sables d'Or – 72000 LE MANS

ARTICLE 1. NOM DE L'ORGANISME ACHETEUR

SARTHE HABITAT
3 rue des Sables d'Or
72000 LE MANS
Téléphone : 02.43.43.72.72

ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ PUBLIC

Le présent marché a pour objet la fourniture et la gestion d'une solution de réseau wifi. Le marché comprend :

- la fourniture des équipements, notamment les bornes
- le déploiement de la solution
- la supervision et la maintenance du réseau et du service wifi

La description des services et leurs spécifications sont précisées dans le CCP[1].

ARTICLE 3. DURÉE D'EXÉCUTION

Les règles concernant la durée du marché public sont fixées dans le CCP et ne peuvent en aucun cas être modifiées.

Réalisation de prestations similaires :

En application des articles L.2122-1 et R.2122-7 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité de conclure avec le titulaire un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles du présent accord-cadre.

ARTICLE 4. LIEU D'EXÉCUTION DU MARCHÉ PUBLIC

Le marché public sera exécuté sur l'ensemble des sites de la résidence Hermes (incluant les communs et extérieurs).

ARTICLE 5. NUMÉROS DE NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE ET INTITULÉS

Les services relèvent de la catégorie européenne 5 « services de télécommunication » et des codes CPV suivants :

- CPV 50312310-1 : Maintenance de matériel de réseau informatique
- CPV 32510000-1 : Système de télécommunications sans fil

[1] CCP : Cahier des Clauses Particulières

Copyright MG FIL Conseil, usage unique accordé à :
SARTHE HABITAT – 3 rue des Sables d'Or – 72000 LE MANS

ARTICLE 6. DÉCOMPOSITION EN LOTS

Le présent accord-cadre n'est pas alloti pour la nécessité d'avoir un acteur unique maitrisant l'ensemble du périmètre.

Chaque candidat doit faire une offre chiffrée.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
en qualité de membres de plusieurs groupements

ARTICLE 7. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

7.1. Mode de consultation

Le présent marché public est un accord-cadre passé selon la **procédure adaptée ouverte (MAPA)** conformément aux articles R2123-1, R2123-5, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique.

7.2. Forme juridique de l'attribution

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros TTC.

En cas de groupement, la forme souhaitée par la Sarthe Habitat est un **groupement solidaire**.
Le mandataire sera solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.
Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

7.3. Modification de détail au dossier de consultation

L'acheteur se réserve le droit d'apporter **au plus tard 8 jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres des modifications au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

7.4. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Copyright MG FIL Conseil, usage unique accordé à :
SARTHE HABITAT – 3 rue des Sables d'Or – 72000 LE MANS

7.5. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

Le présent RC[2]
Le CCP[3] à approuver sans modification et le plan annexé au CCP
Une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun cas mentionné aux articles L2141-1 à L2141-11 du Code de la Commande Publique concernant les interdictions de soumissionner et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212- 1 à L.5212-11 du code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
La lettre de candidature (DC1),
La déclaration du candidat (DC2).
La déclaration de sous-traitance – Formulaire DC4 et la fiche de présentation d'un sous-traitant.
le Cadre de Réponse Technique et Financière incluant :
- **le cadre de réponse financière composé**

du BPU[4]
du DQE[5] non contractuel
- **le cadre de réponse technique**

Les 4 diagnostics technique amiante
L'attestation de visite

7.6. Variantes

Les candidats peuvent remettre une offre comportant des variantes qui doivent respecter les exigences minimales suivantes :

apporter un niveau de service au minimum équivalent à celui demandé dans le CCP
couvrir l'ensemble des besoins émis

Une ou plusieurs variantes peuvent être présentées.

Chaque variante doit faire l'objet d'un mémoire permettant d'en apprécier l'intérêt technique et économique par rapport aux critères de classement des offres.

La méthodologie de dépouillement ainsi que les critères de jugement des offres variantes retenus restent identiques à ceux de la solution de base.

Dans ce cas, un BPU[6], un cadre de réponse et un DQE variante seront établis **sous la forme d'une offre distincte de l'offre de base, une offre variante peut être déposée sans offre de base.**

Les variantes non conformes aux spécifications du cahier des charges ne sont pas autorisées.

L'ACTE D'ENGAGEMENT indiquera si la variante est retenue.

[2] RC : Règlement de Consultation
[3] CCP : Cahier des Clauses Particulières
[4] BPU : Bordereau des Prix Unitaires
[5] DQE : Détail Quantitatif Estimatif
[6] BPU : Bordereau des Prix Unitaires

Copyright MG FIL Conseil, usage unique accordé à :
SARTHE HABITAT – 3 rue des Sables d'Or – 72000 LE MANS

7.7. Variantes imposées

Ce marché public est traité sans variantee imposée.

7.8. Visite Obligatoire

Les candidats doivent procéder à une visite des sites afin d'identifier plus précisément les contraintes d'installation.

Les sites devant faire l'objet d'une visite sont les 4 bâtiments de la résidence HERMES

La durée prévisionnelle de la visite est d'environ 1,5 heures, tous bâtiments confondus.

Afin de convenir d'un rendez-vous, les candidats doivent prendre rendez-vous auprès de :

Mme Fatiha KHRIBACH
au 06 09 06 68 08 ou au 02.43.43.72.72
ou par courriel à : fatiha.khribach@sarthe-habitat.fr

Chaque participant est appelé à respecter l'heure du rendez-vous sous peine que la visite ait lieu sans lui.

Toute offre présentée sans participation à la visite préalable sera jugée irrégulière.
A cet effet, le candidat devra présenter obligatoirement dans son offre l'attestation de visite présente au sein du DCE signée du représentant de l'acheteur. A défaut, l'offre sera considérée comme étant irrégulière et sera en conséquence rejetée

ARTICLE 8. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

8.1. Présentation des candidatures

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Lettre de candidature comprenant :

- Déclaration sur l'honneur conformément aux articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la Commande Publique attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L2141-1 à L2141-6 et L2141-7 à L2141-11 du Code de la Commande Publique
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- En cas de groupement, habilitation du mandataire pas ses cotraitants

Copyright MG FIL Conseil, usage unique accordé à :
SARTHE HABITAT – 3 rue des Sables d'Or – 72000 LE MANS

Les candidats pourront s'appuyer sur le formulaire DC1 en vigueur ou équivalent.

Déclaration du candidat individuel (formulaire de type DC2 en vigueur ou équivalent)

Renseignements permettant d'évaluer les capacités techniques, financières et professionnelles du candidat énumérés ci-dessous ou équivalents :

a) Capacités professionnelles et techniques :

- Présentation d'une liste des principales références contrôlables pour des prestations équivalentes à celles objet du présent marché public au cours des trois dernières années indiquant notamment le destinataire public ou privé ;
- La déclaration indiquant les moyens matériels et les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années.

a) Capacité économique et financière :

- La déclaration concernant les chiffres d'affaires des trois dernières années.

Les candidats pourront s'appuyer sur le formulaire DC2 en vigueur ou équivalent.

Niveau minimal de capacité exigé :

Formation Sous-section 4 du décret n°2012-639 du 4 mai 2012

Les attestations de formation prévues à l'arrêté du 23 février 2012 (profils encadrant et opérateur) définissant les modalités de formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante au titre de la sous-section IV du Code du Travail.
Les candidats ne possédant pas la qualification demandée ci-dessus devront se présenter avec un sous-traitant ayant la qualification requise.

Les candidats sont tenus de justifier à l'appui de leur offre des moyens humains formés à la prévention des risques liés à l'amiante au titre de la sous-section IV du Code du travail.

L'absence de production des documents portant sur les niveaux minimaux de capacité exigés conduira au rejet de la candidature du soumissionnaire.
Les opérateurs économiques pourront apporter la preuve de leur capacité professionnelle par tout autre document jugé « équivalent ».

Document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat. En cas de groupement, la liste des cocontractants doit être fournie, ainsi que la forme de celui-ci.

Tous les formulaires nationaux cités dans ce document sont téléchargeables sur le site du Ministère des Finances à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra fournir, dûment complété, le formulaire DC4 en vigueur.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par la Sarthe Habitat. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Copyright MG FIL Conseil, usage unique accordé à :
SARTHE HABITAT – 3 rue des Sables d'Or – 72000 LE MANS

La vérification des capacités du candidat pourra être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution de l'accord-cadre. Les candidats devront alors produire les pièces visées ci-dessus dans un délai de 5 jours à compter de la demande de Sarthe Habitat.

8.2. Présentation de l'offre

Un projet de marché public comprenant :

L'Acte d'Engagement
le Cadre de Réponse Technique et Financière à remplir impérativement sans renvois ni image et à rendre au format tableur (Excel ou équivalent) incluant

- **le cadre de réponse financière composé**
  du BPU[7]
  du DQE[8] non contractuel
- **le cadre de réponse technique**

le catalogue et le barème de prix remisés à fournir impérativement
Le candidat fournit obligatoirement un catalogue accompagné d'un barème de prix remisés qui présentent l'ensemble des services qu'il peut fournir.
le Mémoire Technique comprenant la description de l'ensemble des services que peut offrir le candidat et qui sera utilisé en cours d'exécution du marché pour apprécier le contenu des services proposés au BPU lors de l'établissement de bons de commandes.

Toute offre dont le cadre de réponse technique et financière ne serait pas fourni au format tableur (Excel ou équivalent) sera considérée comme irrégulière. Le candidat peut s'il le souhaite remettre en sus une copie au format pdf.

La notation sera exclusivement basée sur les éléments portés dans le cadre de réponse à l'exclusion des renvois à d'autres pièces.

La suppression des formules dans le DQE est interdite. Les offres ne respectant pas cette exigence seront considérées comme irrégulières.

9. Pièces nécessaires à l'attribution du marché

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire, dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur, les certificats et attestations prévus ci-après :

✓ Les pouvoirs de la personne habilitée à engager la société,

✓ Les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 du code du travail, selon le cas. Ces pièces sont à produire jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

Dans tous les cas :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L.243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222-5-1° du code du travail et D.243-15 du code de sécurité sociale).

[7] BPU : Boredereau des Prix Unitaires
[8] DQE : Détail Quantitatif Estimatif

Copyright MG FIL Conseil, usage unique accordé à :
SARTHE HABITAT – 3 rue des Sables d'Or – 72000 LE MANS

Dans le cas où l'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire, ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants (*article D 8222-5-2° du code du travail)* :

- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce datant de moins de 3 mois.

- Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM.

- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.

✓ Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites.

✓ La pièce prévue à l'article D.8254-2 ou D.8254-5 du code du travail : la liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et soumis à l'autorisation de travail mentionnée aux articles L.5221-2 du code du travail. Cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

✓ Les attestations d'assurance civile en cours de validité pour l'année en cours.

✓ La copie du ou des jugements prononcés dans le cadre d'un redressement judiciaire.

✓ En cas de groupement, les documents listés ci-dessus devront impérativement être remis pour chacun des co-traitants.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents est de **8 jours**. A défaut de satisfaire à ses obligations, le candidat suivant dans le classement est sollicité pour produire les documents nécessaires.

Remarque : Le candidat est informé qu'afin de simplifier et sécuriser la remise de ces documents, SARTHE HABITAT met à sa disposition la plateforme e-Attestations.
Si le candidat retenu est déjà inscrit sur la plateforme, il pourra se connecter avec ses identifiants habituels. Dans le cas contraire, il recevra un courriel de la plateforme e-Attestations lui communiquant ses identifiants (à partir de l'adresse support@e-attestations.com).

Aucun des documents listés au présent article ne sera pris en compte s'il est transmis sur support papier.

ARTICLE 10. JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

10.1.Critères de jugement des candidatures

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

La recevabilité des candidatures sera appréciée au regard des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

Les candidatures ne présentant pas les capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes ne seront pas admises.

Copyright MG FIL Conseil, usage unique accordé à :
SARTHE HABITAT – 3 rue des Sables d'Or – 72000 LE MANS

10.2.Critères de jugement des offres

Les critères permettant de juger l'offre économiquement la plus avantageuse sont :

le critère valeur technique (40 points)
le critère prix (40 points)
le critère délai (10 points)
le critère valeur environnementale (10 points)

La note globale sera obtenue par addition de la note obtenue sur chacun des critères pour former une note sur 100 points. Le classement final des offres est établi en conséquence, l'offre obtenant le plus de points étant classée première.

10.2.1. Notation du critère valeur technique

Chaque question du cadre de réponse technique sera notée par application de la convention ci-dessous et du coefficient précisé pour chacune dans le cadre de réponse technique.

Absence de réponse	Insuffisant	Passable	Moyen	Satisfaisant	Excellent
0	1 à 2	3 à 4	5 à 6	7 à 8	9 à 10

La somme des notes obtenues pour l'ensemble des sous critères conformément au cadre de réponse sera rapportée sur 40 pour former la note valeur technique.

A l'issu de la notation de chacun des candidats, le candidat mieux-disant se verra attribuer la note maximale, les notes des autres candidats seront réévaluées au prorata selon la formule suivante :

$$\text{Note valeur technique} = 40 \text{ points} \times \left(\frac{\text{Note valeur technique du candidat}}{\text{Note valeur technique la plus haute}}\right)$$

Remarque :
La notation sera <u>exclusivement</u> basée sur les éléments portés dans le cadre de réponse.
Le cadre de réponse est à rendre au format tableur (Excel ou équivalent).

10.2.2. Notation du critère prix

La note prix (analyse à partir du DQE (à rendre au format tableur (Excel ou équivalent)) sur la durée totale du marché public reconductions éventuelles comprises) est calculée selon la formule ci-dessous :

$$\text{Note prix} = 40 \text{ points} \times \left(\frac{\text{Montant de l'offre la plus basse}}{\text{Montant de l'offre du candidat}}\right)$$

Ce après exclusion, le cas échéant, des offres qui seraient jugées inacceptables ou anormalement basses. Les prix unitaires et/ou les conditions de remises qui figureraient <u>uniquement</u> dans le DQE ou devis quantitatif estimatif (document non contractuel) ne seront pas pris en considération. Si le candidat souhaite établir une offre spécifique, il devra obligatoirement en avoir précisé les conditions d'établissement dans l'un des documents contractuels (origine des prix unitaires, remises consenties par type de prestations ...).

Copyright MG FIL Conseil, usage unique accordé à :
SARTHE HABITAT – 3 rue des Sables d'Or – 72000 LE MANS

10.2.3. Notation du critère délai

Chaque sous critère présent dans le cadre de réponse technique (à rendre au format tableur (Excel ou équivalent)) sera noté par application de la convention ci-dessous et du coefficient précisé pour chacun d'eux dans le cadre de réponse technique.

Absence de réponse	Insuffisant	Passable	Moyen	Satisfaisant	Excellent
0	1 à 2	3 à 4	5 à 6	7 à 8	9 à 10

La somme des notes obtenues pour l'ensemble des sous critères conformément au cadre de réponse sera rapportée sur 10 pour former la note délai.

A l'issu de la notation de chacun des candidats, le candidat mieux-disant se verra attribuer la note maximale, les notes des autres candidats seront réévaluées au prorata selon la formule suivante :

$$\text{Note délai } = 10 \text{ points} \times \left(\frac{\text{Note délai du candidat}}{\text{Note délai la plus haute}}\right)$$

Remarque :
La notation sera <u>exclusivement</u> basée sur les éléments portés dans le cadre de réponse.
Le cadre de réponse est à rendre au format tableur (Excel ou équivalent).

10.2.4. Notation du critère environnementale

Chaque sous critère présent dans le cadre de réponse technique (à rendre au format tableur (Excel ou équivalent)) sera noté par application de la convention ci-dessous et du coefficient précisé pour chacun d'eux dans le cadre de réponse technique.

Absence de réponse	Insuffisant	Passable	Moyen	Satisfaisant	Excellent
0	1 à 2	3 à 4	5 à 6	7 à 8	9 à 10

La somme des notes obtenues pour l'ensemble des sous critères conformément au cadre de réponse sera rapportée sur 10 pour former la note environnementale.

A l'issu de la notation de chacun des candidats, le candidat mieux-disant se verra attribuer la note maximale, les notes des autres candidats seront réévaluées au prorata selon la formule suivante :

$$\text{Note environnementale } = 10 \text{ points} \times \left(\frac{\text{Note environnementale du candidat}}{\text{Note environnementale la plus haute}}\right)$$

Remarque :
La notation sera <u>exclusivement</u> basée sur les éléments portés dans le cadre de réponse.
Le cadre de réponse est à rendre au format tableur (Excel ou équivalent).

Copyright MG FIL Conseil, usage unique accordé à :
SARTHE HABITAT – 3 rue des Sables d'Or – 72000 LE MANS

10.3. Possibilité de négociation

En application de l'article R2123-5 du Code de la Commande Publique, la présente consultation pourra faire l'objet d'une négociation avec les trois candidats les mieux classés ou dans le cas d'un nombre de candidat inférieur à trois avec tous les candidats.

La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre.

La Sarthe Habitat se réserve la possibilité d'écarter de la négociation les offres inacceptables, irrégulières ou inappropriées.

La Sarthe Habitat se réserve le droit de ne pas recourir aux négociations.

La Sarthe Habitat se réserve le droit de communiquer par la plateforme de dématérialisation avec les candidats lors des négociations. Les candidats pourront répondre aux questions et envoyer des documents par la plateforme de dématérialisation.

À l'issue des négociations, si la Sarthe Habitat obtient une meilleure offre que la proposition initiale, il demandera au candidat attributaire la production des documents contractuels concernant l'offre obtenue.

ARTICLE 11. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Les réponses devront être déposées électroniquement sur le site suivant :

http://www.sarthe-marchespublics.fr/accueil.htm

Les candidatures et les ACTE D'ENGAGEMENT transmis par voie électronique sont signés par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique, qui garantit notamment l'identification du candidat.

Les plis électroniques doivent être présentés comme suit : un fichier ou support distinct pour chaque dossier : candidate et offre. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

La copie de sauvegarde portera les mentions suivantes :

Copie de sauvegarde

SARTHE HABITAT
Service Achats
3 rue des Sables d'Or
72000 LE MANS

Les certificats de signature devront être conformes au R.G.S. (référentiel général de sécurité) conformément à l'arrêté du 15 juin 2012.

Copyright MG FIL Conseil, usage unique accordé à :
SARTHE HABITAT – 3 rue des Sables d'Or – 72000 LE MANS

Le niveau minimum de signature électronique exigé des candidats est le Niveau II (équivalent classe 3) de la PRIS[9] V1. Toutefois, peut être accepté tout autre certificat sous réserve de sa conformité aux normes du R.G.S. (référentiel général de sécurité) conformément à l'arrêté ministériel du 15 juin 2012. Le certificat de signature utilisé doit être référencé sur la liste disponible à l'adresse suivante :

http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/

Lorsqu'elles ne sont pas accompagnées d'une copie de sauvegarde, tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

WORD - EXCEL – PDF ou équivalents

ARTICLE 12. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **8 jours** avant la date limite de réception des offres, une demande écrite via la plateforme de dématérialisation.

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des plis est reportée, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 13. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Tribunal Administratif de Nantes
6 allée de l'Ile Gloriette
44000 NANTES
Tél. 02 40 99 46 00 – fax 02 40 99 46 58
Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

- Recours en contestation de validité du contrat pouvant être exercé par les tiers du contrat dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées.

[9] Politique de Référencement Intersectorielle de Sécurité

Copyright MG FIL Conseil, usage unique accordé à :
SARTHE HABITAT – 3 rue des Sables d'Or – 72000 LE MANS